

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

AUX PHILIPPINES

Pour les conquérants, — cette vérité est vieille comme le monde, — le grand point, après avoir vaincu, c'est de profiter de la victoire.

Les Américains, qui sont gens pratiques, n'ont pas, on en peut être certain, perdu de vue cette vérité. Ils usent de la victoire et ne demandent même pas mieux que d'abuser des profits qu'elle entraîne.

Si gros que soient les morceaux à avaler, les Yankees ne les trouvent jamais de trop forte apparence. Après Cuba, les Philippines semblent condamnées à y passer. Elles comptaient sur l'autonomie, sur l'indépendance, très probablement, elles n'auront fait que changer de maîtres.

Pas plus que John Bull, le cousin Jonathan, quand il a la main sur une bonne pièce, n'aime se l'entendre contester. On vient d'en avoir une preuve nouvelle.

Un récent télégramme ne nous a-t-il pas appris que dans l'une des dernières séances de la Chambre de Washington, un député démocrate avait prononcé les graves paroles suivantes : « S'il est exact que l'Allemagne prête son appui aux Philippines, nous la corrigerons comme nous avons corrigé l'Espagne. » Ces paroles auraient été accueillies par un tonnerre d'applaudissements.

La résistance que les américains ont trouvée aux Philippines, alors qu'en s'annexant ces territoires enlevés à la domination espagnole, ils croyaient être reçus en libérateurs, cette résistance a exaspéré beaucoup de jingoïstes. C'est le nom, comme on le sait, des chauvins anglo-saxons.

On a été très étonné d'une disposition d'esprit à laquelle on ne s'attendait pas chez les annexés, et l'on s'est demandé où ceux-ci pouvaient prendre le courage de résister ouvertement à la prise de possession américaine.

Les Anglais n'ont pas mieux demandé que d'aider les journaux des Etats-Unis dans leur enquête ; on peut même aller jusqu'à prétendre, avec une entière vraisemblance, que ce sont les organes britanniques qui ont apporté toutes les pièces au dossier de l'enquête.

On a rappelé fort à propos l'arrogance de l'amiral allemand Dietrich vis-à-vis de l'amiral Dewey, dans les eaux des Philippines. Et on a pris cela comme point de départ d'un ensemble de faits établissant que les Allemands poursuivent aux Philippines une lutte d'influence contre les Etats-Unis et que leur gouvernement chercherait à accaparer l'archipel pour lui seul.

On affirme, en outre que le prince Henri de Prusse, qui se trouve en ce moment à Hong-Kong avec son escadre, conspire contre le gouvernement américain. Le frère de Guillaume II aurait, en effet, assuré-t-on, donné l'ordre au consul allemand, ou aux agents consulaires à Manille, Ilo-Ilo et Matolos de faire connaître à Aguinaldo et aux autres chefs insurgés, la volonté du gouvernement allemand de le soutenir dans leur lutte contre les Américains.

Cette déclaration aurait été accompagnée de la promesse d'envoi d'armes, d'argent et

de munitions. L'Allemagne demanderait en échange une station de charbon.

D'autre part, le projet de loi allemand qui prohibe les viandes américaines est considéré à Washington, en quelque sorte comme une provocation à l'adresse des Etats-Unis, à laquelle ceux-ci sont décidés de s'opposer par tous les moyens.

De sorte que tout concourt, l'influence anglaise aidant, à exaspérer l'opinion américaine contre les Allemands.

La menace lancée au Parlement de Washington, par un jingoïste exagéré, est la manifestation directe de cet état d'esprit, état qui a sa répercussion directe parmi la population yankee toute entière.

En Allemagne, il est vrai, on s'est hâté de protester contre les accusations dont la politique du cabinet de Berlin a été l'objet à Washington.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. de Bülow, aurait déclaré « que les sentiments amers que l'on nourrit aux Etats-Unis contre l'Allemagne sont le résultat d'un malentendu qu'on ne peut expliquer que par des rapports mensongers, des ennemis de l'Allemagne, intéressés à brouiller deux pays qui ont le plus grand intérêt à rester amis, ne fût-ce qu'à cause du milliard annuel auquel se montent les échanges, commerciaux et des cinq millions de sujets allemands établis sur le territoire américain. »

Quels sont ces ennemis de l'Allemagne ? Les Anglais ne se reconnaîtront-ils pas dans cette allusion ?

N'est-ce pas eux qu'inquiètent le plus, aux Philippines et ailleurs, les progrès du commerce allemand. En tous cas il y a là un incident singulièrement curieux, et qui mériterait de ne point passer inaperçu. C. R.

France et Angleterre

Les Négociations

On a vu que M. Delcassé, dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, s'est expliqué sur toutes les questions de politique extérieure en cours, y compris celle de Fashoda, à l'exception de celles qui font actuellement l'objet de négociations entre l'Angleterre et nous. Toutefois, il a ajouté qu'il était disposé à examiner toute proposition raisonnable et à discuter toute solution non contraire à notre droit.

Nous pouvons ajouter que les négociations se poursuivent très activement entre les représentants des deux pays, tant à Paris qu'à Londres.

Les entrevues de notre ambassadeur avec le chef du Foreign-Office sont nombreuses, et plus nombreuses encore sont celles de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris avec M. Delcassé.

Il n'y a pas eu moins de cinq entrevues dans deux semaines entre sir Edmund Monson et M. Delcassé.

Dimanche soir même, l'ambassadeur d'Angleterre s'est rendu au quai d'Orsay et a eu une longue conférence avec notre ministre des affaires étrangères sur les points litigieux discutés entre les deux gouvernements.

On a des raisons de croire que ces négociations se poursuivent dans un esprit de conciliation et d'apaisement et qu'elles aboutiront à des solutions équitables.

Le *Daily Graphic* publie l'information

suivante au sujet des négociations entre la France et l'Angleterre :

Les ouvertures de négociations faites par M. Cambon ont été accueillies par lord Salisbury avec l'esprit le plus conciliant. Jusqu'ici aucun règlement n'a été proposé. Les questions de Terre-Neuve et de Madagascar n'ont même pas été abordées. Les négociations ont été limitées, à la demande de la France, à une proposition de l'Angleterre au sujet de la frontière du Bar-el-Gazal. Cette question sera sans doute discutée la première. La nouvelle convention anglo-égyptienne n'a donné lieu à aucune représentation de la part de la France.

L'affaire Dreyfus

L'enquête de M. Mazeau

On lit dans la correspondance Havas :

« Le bruit court avec persistance, dans les couloirs du Palais de Justice, que l'enquête présidée par le premier-président Mazeau, assisté des conseillers doyens Darreste et Voisin, serait nettement hostile aux magistrats enquêtés. On déclare que les propos tenus par ces magistrats paraissent avoir été jugés sévèrement par la commission d'enquête qui était chargée d'en instruire et qui va adresser son rapport au ministre de la justice. »

De son côté, la *Liberté* se fait l'écho des mêmes bruits.

Confrontation

Le *Sicéle* annonce que la chambre criminelle de la Cour de cassation, après avoir achevé l'audition d'Esterhazy, va procéder à diverses confrontations entre le lieutenant-colonel Picquart et plusieurs officiers, supérieurs ou autres, sur des points relevés dans l'enquête à laquelle elle procède.

Esterhazy

Suivant le *Figaro*, le commandant Esterhazy aurait déclaré qu'il voulait que sa déposition fût connue du public, afin qu'on sût bien le rôle exact qu'il a joué dans l'affaire Dreyfus.

D'après le *Gaulois*, Esterhazy aurait, avant de parler, posé ses conditions, demandant entre autres choses que le dossier lui soit communiqué.

Les lettres d'Esterhazy

M. Josse, juge d'instruction, qui procéda il y a quelques mois à la saisie des lettres du commandant Esterhazy, écrites sur du papier pelure semblable à celui du bordereau, s'est rendu à la chambre criminelle de la Cour de cassation. Il était porteur de scellés renfermant ces lettres, qui ont dû être placées sous les yeux du commandant, lequel a été invité par la Cour à fournir ses observations à leur sujet.

Les Carnot

On sait que M. Adolphe Carnot, frère de l'ancien président de la République, a adhéré à la Ligue des Droits de l'Homme, créée en faveur de la révision du procès Dreyfus.

A ce sujet, le *Temps* publie la note suivante :

Les fils du président Carnot estiment que le nom de Carnot ne doit pas être jeté dans les polémiques créées autour de l'affaire Dreyfus et risquer ainsi d'être exploité au profit de l'agitation. Malgré l'affection et le respect qu'ils professent pour leur parent, ils croient de leur devoir de décliner toute solidarité avec les sentiments exprimés dans le *Temps* par M. Adolphe Carnot.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 janvier 1899.

La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. G. Berry et de plu-

sieurs de ses collègues, sur les sociétés coopératives de consommation, puis reprend la suite de la discussion générale du budget des affaires étrangères.

M. Quintaa rappelle que depuis deux ans l'élevage des bestiaux traverse une crise des plus pénibles, surtout dans la région du Sud-Ouest.

Cette crise tient surtout à la concurrence étrangère, facilitée par le manque de surveillance douanière sur la frontière des Pyrénées.

M. Delcassé répond que la commission mixte s'est préoccupée d'établir un accord actuellement soumis à l'examen, et qui probablement pourra entrer en vigueur dès l'été prochain.

M. Vaillant exprime le vœu que dans la conférence du désarmement, nos représentants demandent la constitution d'un tribunal international d'arbitrage, et réclament, en vue de la paix générale, la transformation des armées offensives et permanentes des divers pays en des milices sédentaires et purement défensives.

Cette proposition est repoussée.

M. Cazals revient sur la question de Fashoda. Il demande au gouvernement de toujours tenir de façon exacte et complète le Parlement au courant de toutes les affaires extérieures et de lui distribuer de fréquents livres jaunes.

En réponse à une demande de M. Surcouf, député de Saint-Malo, M. le ministre des affaires étrangères déclare qu'à Terre-Neuve nos droits sont incontestables, que personne ne les conteste, et que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient exercés. (Vifs applaudissements.)

On vote rapidement les chapitres 1 à 3 du budget des affaires étrangères.

M. Chastenet demande une augmentation de 1,000 fr. sur le chapitre 4, en vue d'augmenter les traitements des agents diplomatiques et consulaires, sauf à économiser sur divers chapitres des dépenses.

Après des observations du rapporteur des affaires étrangères, lequel annonce la prompt organisation d'un service de contrôle chargé d'assurer une meilleure répartition des crédits affectés à son département, M. Chastenet retire son amendement.

M. Sembat développe un amendement tendant à diminuer de cent mille francs, les crédits du chapitre 4, en vue de supprimer notre ambassadeur auprès du Vatican.

Cet amendement est repoussé.

Le chapitre 4 est ensuite voté, après d'assez longues observations de M. Sicard, relatives à nos relations avec le Paraguay. Les chapitres 5 à 8 passent également ; après quelques mots de M. Gervais sur le chapitre 9, M. Déjeante propose une réduction de 44,000 fr., des crédits affectés aux établissements français en Orient.

Cette proposition est repoussée.

La Chambre repousse une augmentation demandée par M. Lucien Hubert, de 250,000 f. au chapitre 10 (frais de correspondance télégraphique), et une augmentation de même somme au chapitre 11 (voyages et courriers).

Tous les autres amendements étant retirés, les derniers chapitres du budget des affaires étrangères sont adoptés.

Séance demain.

Séance du 25 janvier

On discute le budget de l'intérieur. Les premiers chapitres sont adoptés. Une longue discussion s'engage sur une proposition de M. Zévaès, qui demande la suppression des sous-préfets. Cet amendement est repoussé par 306 voix contre 199.

Séance demain.

Sénat

Séance du 24 janvier 1899

A une question de M. Hébrard, qui demande que la Corse bénéficie de l'élevation de 5 à 10 kilos du poids maximum des colis postaux, M. Delombre, ministre du commerce, répond que d'ici quelques jours la Corse sera assimilée aux autres départements.

M. de Casabianca appelle l'attention du ministre sur les services maritimes postaux. Leur fonctionnement aurait besoin d'être mieux déterminé.

M. le ministre du commerce déclare qu'un projet dans ce sens va être incessamment déposé.

M. Viseur adresse à M. de Freycinet une question sur des accidents survenus dans la gar-

nison de Sens par suite de l'usage de conserves alimentaires.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, assure que des mesures seront prises pour empêcher le retour de pareils faits.

Le Sénat aborde la première délibération sur le projet de loi relatif à la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la fabrication des denrées alimentaires.

Après un échange d'observations entre MM. Thevenet et Grivart, les divers articles du projet sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

M. Monis demande à interpeller le ministre des finances sur l'application de la loi du 16 décembre 1897, relative aux déchets de l'alcool.

Séance vendredi.

INFORMATIONS

Sanatorium pour les Militaires tuberculeux

Trois députés de la Seine, MM. Emile Dubois, Bompard et Millerand, émus du développement qu'a pris dans l'armée la tuberculose, ont pris l'initiative d'une proposition tendant à la création d'un sanatorium spécial pour les militaires atteints ou menacés de cette terrible maladie.

Les dépenses de premier établissement du sanatorium militaire seraient couvertes par la vente des terrains et bâtiments occupés à Paris par le dépôt de remonte.

D'après la statistique médicale de l'armée française, pour 1,000 hommes sous les drapeaux, la proportion des tuberculeux, qui était en 1890 de 6.78 s'est élevée en 1895 à 9.48, et elle s'est augmentée depuis.

Le traitement des préfets

M. Couyba va proposer à la Chambre de réduire de 652,000 fr. le crédit affecté aux traitements des préfets. D'autre part, M. Pastre proposera de réduire le traitement des préfets de 1^{re} classe, de 35,000 à 20,000 fr. ; ceux de 2^e classe, de 24,000 à 15,000 fr. ; ceux de 3^e classe, de 18,000 à 12,000 fr.

Les Bourses

M. Berton, député de Guéret, a déposé un amendement tendant à augmenter le crédit des bourses dans les lycées et collèges, au profit des fils des membres de l'enseignement primaire.

Un sous-marin en Tunisie

La *Dépêche tunisienne* a ouvert une souscription pour contribuer à la construction d'un torpilleur sous-marin. Le prince Mohamed, fils aîné du bey, héritier du trône, s'est empressé de souscrire, ainsi que de nombreux habitants de la colonie.

Le 14^e d'Infanterie de Marine

Le ministre de la marine vient de décider que les trois bataillons d'infanterie de marine affectés régulièrement à la garnison du Sénégal formeront un nouveau régiment d'infanterie de marine qui prendra le n^o 14 de l'arme, sous le commandement du lieutenant-colonel Rabier.

Les Zouaves

Les bataillons de zouaves nouvellement créés seront répartis entre Paris et Lyon.

Aux Philippines

Suivant la *Réforma*, on a reçu à Madrid une dépêche de Hong-Kong disant que les dernières lettres des Philippines, datées du 29 janvier, annoncent que la rupture entre les Américains et les Philippines est un fait accompli et que la vie de tous les Espagnols dans l'archipel est en danger.

Le Rapatriement

On mande de Valence (Espagne). Le vapeur allemand *Verra* est arrivé, venant de la Havane et Mantanzas, avec des rapatriés.

Un soldat est mort pendant la traversée.

Crète

Le prince Georges a lancé une proclamation convoquant la Chambre des députés pour le 5 février, et donnant les règles suivant lesquelles elle devra se constituer.

CHRONIQUE LOCALE

UN APPEL A L'UNION

L'OPINION DE M. LARROUMET

Dans notre dernier numéro nous avons publié l'appel suivant, que nous croyons

intéressant de reproduire aujourd'hui pour le bien mettre en lumière.

Les soussignés, déplorant les appels répétés à l'illégalité, à la violence et à la haine, persuadés qu'à l'heure présente le devoir de tous les Français est de travailler à la conciliation et à l'apaisement :

Egalement respectueux de la magistrature, gardienne de la justice, sans laquelle aucune société ne saurait subsister, et de l'armée école de dévouement et de sacrifice, nécessaire à la nation pour la défense de son territoire et de ses droits ;

Affirmant l'égalité de tous les Français devant la loi ;

S'accordent pour déclarer que l'agitation actuelle, funeste aux intérêts vitaux de la patrie, ne peut prendre fin que si tous les bons citoyens s'inclinent par avance devant la décision, quelle qu'elle soit, de la Cour de cassation, tribunal suprême du pays.

Le *Temps* a demandé à quelques-uns des signataires, quels sont les sentiments qui les ont déterminés à s'associer à cette manifestation.

M. Larroumet, notre éminent compatriote, s'est exprimé en ces termes :

— L'appel à l'union me paraît d'une netteté absolue. Mon adhésion me fut demandée par M. Ernest Lavisse et je me hâtai de la lui envoyer, considérant cette manifestation comme tout à fait bonne ; il convient à mon sens, aujourd'hui où chacun élève sa voix, que ceux qui veulent sincèrement et sans restriction l'apaisement et la concorde, l'union de tous les Français, leur égalité devant la loi, que ceux-là parlent haut dans l'intérêt de la patrie.

» Je considère que ces deux forces de la société actuelle, la magistrature et l'armée, sont également nécessaires, et leur défense nous est également chère. Cela dit quant au principe. Mais dans les circonstances particulières que nous traversons, j'ajouterai que le respect à la magistrature, la soumission à ses arrêts, me paraît la seule solution pacifique dans ce conflit qui menace de tout perdre si tous les bons Français ne proclament leur obéissance complète à la loi.

— Vous êtes donc résolu à vous incliner devant l'arrêt de la Cour de cassation, quel qu'il soit ?

— Oui, c'est l'issue légale qui peut satisfaire à la fois les intérêts de la patrie française et le triomphe de la vérité. Il a pu se produire des défaillances dans l'un et l'autre des deux corps que nous aimons et respectons. Cela est possible, encore que je ne le sache point certainement. Mais ce sont là des fautes qui, si elles ont été commises, ne sont qu'individuelles et n'entâchent en rien l'ensemble de l'institution. On les corrigera en détail ensuite, voilà tout.

Proclamer que l'apaisement et l'union sont nécessaires et que, pour les réaliser dans les circonstances actuelles, il faut donner à la magistrature son respect, à l'armée sa confiance, s'incliner devant les décisions prochaines, c'est, croyons-nous, faire œuvre de bons Français.

Enseignement secondaire

M. Larroque, répétiteur au lycée de Tarbes, est nommé répétiteur au lycée de Cahors.

M. Lafon, répétiteur au lycée de Cahors, est nommé répétiteur au collège de Figeac.

CAHORS

Commission départementale

La commission départementale se réunira à l'hôtel de la préfecture du Lot, le mardi 31 janvier 1898.

Note de la Place

MM. les officiers de réserve et de territoriale sont invités à assister à des conférences de garnison qui auront lieu dans la salle d'honneur de la caserne Bessières, aux dates et heures ci-après :

11 mars à 1 h. 1/2 par M. le commandant Loudie, du 23^e régiment d'artillerie : « Propriétés du nouveau matériel de l'artillerie de campagne ».

25 mars à 1 h. 1/2 par M. le commandant Fourcade, du 10^e Dragons : « Tactique de la cavalerie ».

29 avril (l'heure sera fixée ultérieurement), par M. le général Blancq, commandant la 65^e brigade : « Etude sur la marche, le stationnement et le combat d'une brigade encadrée. Application à un cas concret ».

Ainsi qu'aux conférences régimentaires qui auront lieu les 19 avril et 3 mai à 9 h. 1/2 du matin, sur les petites opérations de la guerre et sur la Tactique de l'Infanterie.

Instruction publique

Des bourses viennent d'être accordées, pour le Lycée de Cahors aux jeunes gens dont les noms suivent :

MM. Advier, bourse d'externat ; Bladier, demi-bourse ; Bru, trois-quarts de bourse ; Crabol, bourse d'externat ; Delbouis, demi-bourse ; Dujarric de la Rivière, bourse d'externat ; Gasc, demi-bourse ; Lascoux, trois-quarts de bourse.

Conférence

Rocroy et Valmy

Mardi soir, à la mairie, devant un public très nombreux, M. Paumès, professeur au Lycée Gambetta, a fait une conférence sur le sujet suivant : Deux victoires françaises, Rocroy et Valmy.

Le sujet était plein d'intérêt ; il a été traité avec talent et érudition. Dans une étude puissamment documentée, M. Paumès a fait revivre devant ses auditeurs ces deux belles pages de notre histoire.

Il a montré comment cette journée de Rocroy inaugura la gloire militaire de la France et celle de Condé. Cette époque marque, en effet, la prépondérance en Europe de la monarchie Française et le déclin de la monarchie Espagnole.

M. Paumès a parlé ensuite en termes éloquentes de cette immortelle campagne de 1792 dont Valmy fut le plus brillant épisode. Ces *savailleurs*, ces *tailleurs*, — comme les appelaient dédaigneusement les émigrés, — ces jeunes braves, à peine exercés, qu'un élan patriotique avait fait enrôler au chant entraînant de la *Marseillaise*, mirent en déroute l'armée des puissances coalisées, forte de plus de 100 000 hommes et commandée par l'orgueilleux duc de Brunswick.

Valmy fut la première réponse que la grande République fit aux provocations et aux prétentions insensées de la coalition. Les ennemis, dit quelque part un historien, avaient envahi la France en vainqueurs qui se partageaient déjà ses dépouilles, et ils s'en retournaient en mendians !...

Tout cela M. Paumès l'a dit avec l'autorité d'un maître distingué de l'Université et les chaleureux applaudissements du public lui ont prouvé qu'il avait su intéresser ses auditeurs.

Nous sera-t-il permis cependant, si nous avons bien saisi sa pensée, de trouver exagérée sa bienveillance à l'égard des émigrés. Il nous avait toujours paru incontestable que l'émigration a eu le caractère odieux d'appel à l'étranger, de révolte contre la nation. L'émigration ne rappelle-t-elle pas une suite de trahisons, de complots et d'entreprises contre la patrie ?...

On a prétendu, dit un écrivain, que l'émigration avait été déterminée par les « excès révolutionnaires ». Il serait plus exact de dire que ce sont les crimes de l'émigration qui ont en grande partie provoqué les mesures terribles de la période Révolutionnaire. Il ne faut pas oublier, en effet, que le parti du passé, la faction de la Cour, ceux-là mêmes qui donnèrent l'exemple de l'émigration, avaient déclaré une guerre sans merci à la France nouvelle, s'étaient opposés obstinément aux réformes les plus légitimes et les plus modérées qui n'étaient, à leurs yeux, que de criminels attentats, d'odieux excès, qu'ils maudissaient enfin le progrès, la justice, l'ordre nouveau, la régénération du pays.....

— Mais si sur ce point spécial nous ne pensons pas absolument comme M. Paumès, cela ne saurait modifier en rien notre appréciation sur l'ensemble de la conférence qui a été excellente.

Mardi 7 février, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu la causerie publique de M. Zarembo, professeur au lycée, qui traitera le sujet suivant : de la représentation graphique de la marche d'un phénomène naturel.

Conférence de M. Lebret

M. Lebret fera samedi soir, à la mairie, sa deuxième conférence sur l'éducation des enfants.

On sait le succès obtenu par le distingué professeur dans toutes ses causeries et dans la dernière en particulier. Le sujet choisi pour samedi nous promet une soirée des plus agréables : M. Lebret parlera du langage naturel des enfants, de leur éducation intellectuelle. Le conférencier se propose en outre de répondre sommairement à quelques objections qui lui ont été faites à la suite de sa dernière causerie.

Nécrologie

La mort impitoyable vient de frapper cruellement un de nos concitoyens, M. Puech, vérificateur des tabacs. Sa jeune femme, âgée de 28 ans à peine, vient de succomber à Paris, aux suites d'une opération chirurgicale, alors que tout danger semblait conjuré.

Nous prions M. Puech et sa famille d'agréer l'assurance de nos bien sincères compliments de condoléance. Puissent-ils, joints aux témoignages de sympathie qui leur seront donnés, diminuer l'épreuve cruelle qui les frappe.

Les obsèques auront lieu samedi matin à 9 h. 45. Rendez-vous à la gare.

Concert de Charité

Nous rappelons que la Fête de Charité, organisée par les élèves du Lycée Gambetta, aura lieu dimanche prochain, 29 janvier, à quatre heures et demie du soir, au théâtre.

Les cartes d'entrée seront rigoureusement réclamées.

La Neige

La température s'est considérablement refroidie depuis 48 heures et, pour la première fois, la neige a fait son apparition chez nous. La quantité tombée est insignifiante encore, mais ce n'est pas fini sans doute !

Cours d'adultes

Patronage de jeunes filles. — Dimanche 29 janvier, de 2 à 6 heures, il sera organisé une soirée récréative à l'école de la place Thiers, par Mlle Castelnau.

Ecole de la rue du Lycée. — Lundi 30 janvier, de 8 à 9 h., M. Rouquié fera une leçon de calcul et de français et terminera par une lecture.

Ecole du Vieux-Palais. — Mercredi 1^{er} février, de 8 à 9 h., M. Lafon fera une causerie sur : « A la conquête du pôle nord par Andrée. »

Réunion publique

Les ouvriers et artisans de la ville de Cahors sont invités à se réunir à la bourse du travail samedi prochain, à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Questions intéressant les travailleurs.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 29 JANVIER 1899

De 2 h. à 3 h. (*Allées Fénélon.*)

Le Grondeur, allégo	Gurtner.
La poupée de Nuremberg, ouv.	Adam.
Sérénade A.	Gillet.
Passe-pied B.	Gounod.
Mireille, fantaisie	Farbach
Galop de la basse-cour	

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 26 janvier 1899

Naissances

Sudreau, René-Joseph, rue du Bonsquet, 13. Amiel, Gabriel-Barthélemy, rue Labarre 29.

Mariages

Rigal, Joseph-Célestin, clerc de notaire et Bédoué, Adrienne-Marie-Louise, sans profession.

Décès

Alaux, Etienne, cantonnier, 52 ans, à Bégous. Aguzou, Pierre, retraité, 62 ans, rue St-James, 1.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — *Foire.* — Notre foire du 25 janvier favorisée par le beau temps a été fort belle sous tous les rapports. Aussi les champs de foire ont été bien approvisionnés d'animaux de toute espèce.

Il y avait beaucoup d'acheteurs, aussi il s'est traité grand nombre d'affaires.

Bœufs de boucherie, de 34 à 36 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 500 à 700 fr. la paire ; veaux, de 75 à 80 c. le kilo ; moutons, de 65 à 70 c. le kilo ; porcs gras, de 50 à 54 fr. les 50 kilos ; volaille, de 60 à 65 c. la livre ; lièvres, de 5 à 6 fr. l'un ; lapins 1 fr. 50 pièce ; perdreaux, de 2 à 2,50 pièce ; œufs 90 c. la douzaine ; blé, de 17,50 à 18 fr. l'hectolitre ; maïs 12 fr. l'hectol. ; avoine 10 fr. l'hectolitre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Identité. — Nous avons annoncé ces jours derniers que le cadavre d'un inconnu avait été trouvé à Saint-Denis, dans un wagon du train 2002, mais qu'on n'avait pu établir l'identité. C'était, paraît-il, un homme âgé d'environ soixante-quinze ans, connu dans notre ville sous le sobriquet de Gnargue, qui allait au Bourg avertir son frère du décès de leur sœur, survenu le matin même dans la banlieue de notre ville.

— Probité. — M. Benjamin Joulie, conducteur d'omnibus à l'hôtel des Voyageurs, a trouvé sur l'allée Victor-Hugo, en face le café Calmel, une bague en or avec diamant d'une grande valeur. Ce brave citoyen s'est pressé de la remettre à son légitime propriétaire, qui paraissait désolé d'avoir perdu cet objet précieux.

BRETENOUX. — Tirage au sort. — C'est mardi que les conscrits du canton de Bretenoux ont tiré au sort.

Nos conscrits étaient cette année au nombre de 99. Après avoir parcouru la ville musicale en tête, les jeunes gens de notre canton se sont retirés tranquillement, chacun dans leur commune, emportant à leur chapeau le numéro qu'ils avaient sorti de l'urne.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Sociétés musicales. — M. barreau, de Cahors, ancien musicien au 7^e d'infanterie, est chargé de la direction de nos Sociétés musicales, en remplacement de M. Guillot.

VAYRAC. — Suicide. — Samedi matin, au petit jour, on a découvert le cadavre d'un individu qui avait été broyé par le train de 8 heures du soir au lieu de Souroques commune de Vayrac sur la ligne de St-Denis à Aurillac.

Les constatations légales ont été faites par M. le juge de paix en présence du Maire et de la gendarmerie.

Il résulte des recherches qui ont été faites que le cadavre serait celui d'un sieur Pradelle Jean, résidant à Prengères section de Gramat.

On croit à un suicide.

DOSAGE DU CALCAIRE D'UNE TERRE

Comme nous l'avons annoncé, M. Cahier a traité, samedi dernier, à la mairie, des roches calcaires et du dosage du calcaire d'une terre. Cette dernière partie ayant, pour les agriculteurs, une sérieuse importance nous la publions in-extenso, après avoir résumé le début de la conférence :

Les roches calcaires ou carbonates de chaux résultent probablement de l'union de la chaux qui provient de la destruction de roches très anciennes analogues au granit et du gaz carbo-

nique qui existait en proportion notable dans l'atmosphère des premiers âges de la terre.

Les variétés de calcaires sont très nombreuses : les marbres, la pierre lithographique, la craie, les marnes, la pierre à chaux, la pierre à bâtir, tendre et dure. Les coteaux des environs de Cahors sont exclusivement formés de calcaire.

On reconnaît facilement une pierre calcaire : en la touchant avec une goutte d'acide, il se produit un bouillonnement provoqué par le départ du gaz carbonique.

Le calcaire est presque insoluble dans l'eau pure ; mais il se dissout assez facilement sous la forme de bicarbonate de chaux dans l'eau qui contient du gaz carbonique, l'eau de pluie par exemple. Ainsi s'explique le creusement des rivières souterraines de la région des Causse (fontaine des Chartreux à Cahors), et la présence d'une forte proportion de calcaire dans l'eau des sources des terrains calcaires (eau de Cahors). Spontanément à l'air ou quand on la fait bouillir, l'eau chargée de bicarbonate de chaux perd une partie du gaz carbonique et le calcaire devenu insoluble se dépose. Cette propriété permet de comprendre le phénomène des sources incrustantes, la formation des stalactites des grottes, l'encroûtement des bouillottes des fourneaux de cuisine ou des chaudières des machines à vapeur.

Importance du dosage du calcaire dans les sols à replanter en vigne. — Je ne pouvais étudier les propriétés du calcaire, dit ensuite M. Cahier, sans vous indiquer le rôle de cet élément des sols cultivés, et surtout sans essayer de vous convaincre de la nécessité de doser le calcaire d'un sol à planter en vigne, si vous voulez éviter de nombreux insuccès.

Le calcaire, l'argile, le sable et l'humus, voilà les quatre éléments fondamentaux de la terre végétale. Une terre franche, c'est-à-dire une terre où tous les éléments sont en proportion convenable, doit contenir de 5 à 10 pour 0/0 de calcaire.

Cette quantité est nécessaire pour deux raisons : pour fournir aux plantes la chaux dont elles ont besoin et pour faciliter la décomposition des matières organiques, des fumiers que l'on incorpore au sol.

Malheureusement la proportion de calcaire dans les terres de nos coteaux dépasse souvent de beaucoup cette proportion normale. Il n'est pas rare de trouver dans les euivrons des sols contenant 40, 50, 60 et même 70 pour 0/0 de calcaire.

Les sols trop calcaires sont difficiles à cultiver, la terre s'attache aux outils dès qu'elle est un peu mouillée ; ils brûlent trop rapidement les engrais ; les engrais ne s'y conservent pas comme dans les terres argileuses. Aussi ne faut-il fumer les sols calcaires qu'avec discrétion, au fur et à mesure des cultures. Un autre défaut, et celui-ci est capital dans ce pays de vignobles, c'est que beaucoup de plants américains employés comme porte-greffe dans la reconstitution des vignobles ne résistent pas dans les sols trop calcaires. Ils végètent maigrement et sont souvent chlorosés.

Pour ne citer que des faits qu'une expérience prolongée rend maintenant indiscutables, le *Riparia gloire de Montpellier*, excellent porte-greffe dans les bons terrains, réussit mal dans les sols contenant 15 à 20 pour 0/0 de calcaire, à 25/0 il chlorose sûrement. Le *Rupestris phénomène du Lot*, réussit dans les sols contenant de 20 à 30 pour 0/0 de calcaire, à 35 pour 0/0 il chlorose. A partir de 35 pour 0/0 de calcaire, il faut recourir aux hybrides qui résistent mieux. Parmi les nombreux hybrides que l'industrie des viticulteurs a inventés, je vous citerai en particulier le 101¹⁴ en *Piparia* X *Rupestris* qui pousse bien dans les terrains qui contiennent de 40 à 50 pour 0/0 de calcaire. Le 3310 en *Riparia* X *Rupestris* réussit également dans les mêmes conditions. Au-dessus de 50 pour 0/0 de calcaire, je vous signalerai comme pouvant réussir

les 157¹¹ *Berlandieri* X *Riparia* et le 41^B *Chaselas* X *Berlandieri*.

Ces courtes indications vous montrent la nécessité de doser le calcaire d'un sol que vous voulez replanter en vigne, afin de déterminer d'une façon sûre les espèces de plants susceptibles de s'adapter à la nature de votre terrain. Cette opération est d'autant plus nécessaire que la proportion de calcaire peut varier très notablement d'un point à l'autre dans une même pièce de terre, et qu'un plant qui fait merveille dans une partie de la vigne, dépérit et meurt 30 mètres plus loin où la proportion de calcaire est plus considérable. Il est donc prudent de faire plusieurs analyses sur des échantillons prélevés en divers points du terrain.

La connaissance de la quantité de calcaire d'un sol est non-seulement nécessaire pour la reconstitution d'un vignoble, mais elle fournit aussi de précieuses indications pour déterminer la forme à donner aux engrais chimiques et aux amendements, et souvent la forme des engrais a une réelle importance. Ainsi il est préférable de donner aux sols très calcaires, l'azote en combinaison organique, fumier, sang desséché, tourteaux, et l'acide phosphorique en combinaison acide, c'est-à-dire à l'état de superphosphates. Il est important aussi, quand on veut combattre la chlorose de la vigne, avec des sels de fer, sulfate et même sulfure de fer, de savoir si le sol contient assez de calcaire. Dans les sols non calcaires ces sels de fer sont d'énergiques poisons.

On dose le calcaire avec un *calcimètre* qui se compose d'un tube gradué en centimètres cubes placé verticalement et communiquant par le haut avec une fiole et par le bas au moyen d'un caoutchouc avec une poire en verre faisant avec le tube gradué un système de vases communicants.

Dans la fiole on attaque un gramme de terre par de l'acide chlorhydrique. Le gaz carbonique qui résulte de l'action de l'acide sur le calcaire contenu dans la terre, se rend dans le tube gradué où l'on mesure son volume.

Calcul de l'opération. — Quand on connaît le nombre de centimètres cubes de gaz carbonique produit par un gramme de terre, il suffit de multiplier ce nombre par 0,4 pour avoir la proportion pour 0/0 de calcaire.

Soit 38 centimètres cubes le volume du gaz carbonique, multiplions 38 par 4 et séparons par une virgule le dernier chiffre à la droite du produit.

$$38 \times 4 = 152$$

La terre contient 13,8 pour 0/0 de calcaire. Si la terre est peu calcaire, on peut opérer sur plusieurs grammes ; mais pour trouver la proportion de calcaire, il faut diviser le nombre de centimètres cubes de gaz par le nombre de grammes de terre avant de faire la multiplication par 0,4.

Si la terre est très calcaire — c'est souvent le cas pour la terre des coteaux du Lot, — l'on ne peut opérer sur un gramme de terre à la fois, la quantité de gaz carbonique qui se produirait serait supérieure au volume du tube gradué. On divise alors le gramme de terre à analyser en deux parties sensiblement égales et l'on opère successivement sur chacune des portions, mais alors pour trouver la proportion de calcaire contenu dans la terre, il faut additionner les nombres de centimètres cubes de gaz obtenus dans les deux opérations avant de faire la multiplication par 0,4.

Prise d'échantillon. — La prise d'échantillon, comme l'exactitude de la pesée de la terre à analyser est une opération fort importante. Pour prendre un échantillon de terre, prélever en divers endroits du terrain des pelletées de terre depuis la surface jusqu'à 20 et 25 centimètres de profondeur ; mélanger convenablement ces pelletées de terre, enlever les pierres et faire sécher au four pendant l'hiver, au soleil pendant l'été. La terre étant sèche l'écraser avec la main — mais pas avec un corps dur qui écraserait les petites pierres, — et tamiser avec soin pour enle-

ver les plus petites pierres. Peser exactement un gramme de la terre tamisée, 2 ou plusieurs grammes si la terre est pauvre en calcaire.

M. Cahier a terminé son intéressante causerie en faisant le dosage du calcaire dans deux échantillons de terre à l'aide du *Calcimètre Bernard* et du *Calcimètre simplifié*. Il indique le moyen ingénieux de construire soi-même un calcimètre peu coûteux.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de recul que nous avons constaté dans la séance d'hier n'a pas été de longue durée. Aujourd'hui la reprise est générale.

Le 3 0/0 a passé de 102,10 à 102,25. le 3 1/2 0/0 de 104,72 à 104,75, l'amortissable de 100,50 à 100,77.

La Banque de France, en hausse de 25 fr., clôture à 3,825.

Le Crédit Foncier est recherché à 735. le Crédit Lyonnais à 883 a monté de 2 fr. ; le Comptoir National d'Escompte à 593 et la Société générale à 546 sort fermes sans changement. La Banque spéciale des valeurs industrielles se traite à 255. L'action Mode Nationale est ferme à 123 et l'action Chaussures Françaises à 162 et 165.

Le Suez cote 3,567. Les chemins français cotent : le Lyon 1,025, le Nord 2,117 et l'Orléans 1,825.

Tous les fonds étrangers sont en hausse, notamment l'Extérieure qui clôture à 51,60 au lieu de 50,65, l'Italien à 93,90 a monté de 40 c., le Turc D cote 23,55, la Banque ottomane 556, le Portugais 23,70, le Russe 3 0/0 1891 94,55 et le 3 1/2 0/0 1894 100,50.

Les actionnaires de la Compagnie de chemin de fer d'intérêt local d'Andelot à Lévier se réuniront le 26 janvier en assemblée générale pour entendre le rapport du commissaire chargé d'apprecier les apports des fondateurs. Les actions de cette compagnie se négocient dès maintenant avec une prime de 25 fr. environ.

OUTILLAGE
INDUSTRIEL D'AMATEURS
MACHINES & OUTILS MACHINES à DÉCOUPER
DE TOUTES SORTES TOURS et Accessoires
pour la Mécanique et la Menuiserie. Outils Français, Anglais et Américains pour tous usages.
TARIF-ALBUM, franco : 0,75. TARIF-ALBUM, franco : 0,75.
Les deux Tarifs 450 Pages, 1300 Gravures, Franco : 1,25.
A. TIERSOT, Constructeur Bⁿ, 16, Rue des Gravilliers, Paris.

Bibliographie

Lectures pour tous. — Le n° 4 des « Lectures pour tous » cette intéressante Revue publiée par la librairie Hachette, vient de paraître et il est déjà dans toutes les mains. Les articles qu'il contient, justifient entièrement ce succès sans précédent.

Nous citerons : *Le Duc d'Anjou*, par G. Duruy ; *l'Art dans la Vie au XVIII^e siècle*, par G. Larroumet ; *La France en Orient, les Gaietés de l'Optique* ; *Alise*, roman (suite) par J. Lermina ; *l'Assassin* par Ed. About (Comédie en un acte) *Dans les entrailles de la Terre*, explorations dans les gouffres et les abîmes de la France, (Gouffre de Padirac, dans le Lot ; grotte de Dargilan Aven Armand ; grotte d'Adelsberg dans la Carniole, en Autriche), faites par M. Martel, le vaillant explorateur des merveilles souterraines que renferme notre pays etc...

Le n° 50 centimes. Abonnements, Paris : 6 fr. par an. Départements : 7 fr.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XV

L'ÉPREUVE

— Hé ! cette porte était fermée à double tour et j'en avais la clé dans ma poche !...

— Toujours est-il, déclara François, que j'ai battu la campagne à dix lieux à la ronde et pendant huit jours d'affilée, pour rentrer bredouille ce soir. Buissons, fossés, ravins, j'ai fouillé jusqu'aux taupinières : bernique ! Pas plus de mioche que sur le bout de mon doigt !...

— Pourtant ! opina Sébastien, un enfant de dix ans, ça ne se cache pas dans un trou de souris...

Marianne réfléchit un instant. Puis elle murmura :

— C'est louche. Méfiance. Ça se gâte. Les deux cadets répétèrent à l'unisson :

— Ça se gâte.

Marianne frappa sur la table pour comman-

der l'attention.

— Ecoutez, reprit-elle, nous sommes riches.

— Très riches appuya François.

— L'or vaut cher en temps de papier, fit observer judicieusement Sébastien.

Agnès Chassard desserra les lèvres.

— On n'est jamais trop riche, dit-elle sentencieusement.

La grande fille haussa les épaules :

— Parlez pour vous, maman. Nous sommes plus modestes. On se contentera de ce qu'il y a...

Mais revenons à nos moutons : la poire est mûre, partageons-la, fermons boutique et décampons. *Liberté, liberté*. Chacun ira où il voudra et disposera de sa tranche ainsi qu'il l'entendra.

— Elle a raison opina François.

— C'est mon avis, corroborera Sébastien.

Joseph ne souffla mot, — occupé qu'il était à nettoyer un os de jambonneau.

Marianne interrogea :

— Est-ce aussi votre idée, la mère ?

La veuve branla la tête :

— Je suis vieille. A mon âge on n'aime guère à voyager quand on est accoutumée depuis des années, à son train-train dans une maison...

La grande fille fronça le soucil :

— Ce qui veut dire ?...

L'hôtesse la regarda en face :

— Ce qui veut dire que je mourrai où j'ai vécu.

Marianne but un maître coup de vin ; son œil s'enflamma de dépit — et, reposant son verre avec fracas :

— Tout ça, c'est des bêtises ou des menteries. Vous radotez, si vous ne vous fichez pas de nous. La vérité vraie, c'est que vous tenez à demeurer ici seule avec votre argent.

— Notre argent, rectifia François.

— Oui, notre argent poursuivit la vigaro avec impétuosité. Nous avons besoin autant que vous pour l'amasser — et notre peau et notre cou ne sont pas moins exposés que les vôtres...

Sébastien montra sur son front la place — meurtrie et bleue — où l'avait frappé la crosse du pistolet de Gaston des Armoises.

— A preuve que je porte la signature d'un des derniers clients que nous avons réglés...

La grande fille, dont la colère croissait continua :

— A peine bâclons-nous une affaire, que ce qu'elle rapporte s'engouffre dans vos poches. Escamoté, caché, enfoui, disparu ! Ni vu ni connu je t'embrouille ! A quoi nous sert de travailler, de réussir, de tromper le monde, d'esquiver la justice et de braver la guillotine ? Nous ne profitons de rien. Nous trimons comme des mercenaires. Nous sommes vos associés, et vous nous traitez comme des domestiques, nous sommes des hommes — car ce n'est pas l'habit qui fait le mâle — et vous nous menez comme des marmots. Restez si bon vous semble, à couvrir le magot jusqu'à ce que les gendarmes viennent vous cueillir dessus ; nous, nous voulons déménager, jouer des coudes dans un autre air, jouir des plaisirs de la vie, faire danser le branle aux écus... Et il n'en manque pas, des écus, les dix-huit cents

livres du colporteur, sans compter le résultat des opérations précédentes ! Où tout cela a-t-il passé ? Voyons répondez ! On n'a pas l'intention de vous frustrer de votre part ; mais il nous faut la nôtre — ou le diable m'emporte !...

Les jumeaux approuvaient de l'attitude et du geste. Leur aîné ne bougeait pas. Agnès Chassard gardait le silence. Marianne s'exaspérait en parlant.

— Tenez la mère, gronda-t-elle, j'ai un conseil à vous donner, c'est de ne pas vous obstiner à confisquer plus longtemps ce qui nous appartient. Certes, nous sommes des enfants très soumis, très respectueux et très tendres, mais songez que vous nous avez appris à ne pas faire plus de cas de l'existence d'un chrétien que de celle d'un lapin ou d'un poulet qu'on saigne.

Pas un muscle ne remua du masque de la veuve. Elle se contenta de caresser du pied son gros chien Turc, qui sommeillait sous la table. Le molosse poussa un grognement.

— Oh ! ricana la vigaro, ne dérangez pas Turc : il ne nous fait plus peur.

Elle ajouta, en échangeant un regard avec ses frères :

Il ne nous mangera pas tous les trois ; et on ne craint pas pour ce soir de réveiller les voisins.

Elle était déjà debout, et ses doigts se crispèrent sur le manche du long couteau à découper.

François et Sébastien s'étaient levés comme elle.

(A suivre.)

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

— Oh ! mademoiselle, je l'entends encore. Il aurait fallu être de pierre pour ne pas croire ce qu'il disait... Moi, j'étais toute remuée. Et les larmes me venaient aux yeux. Puis, c'est le grand-père, quand on l'a apporté au milieu de l'audience... quand il est venu défendre son petit-fils...

— L'amiral de Cordouan était là ?...
— Oui, mademoiselle, malgré ses douleurs, malgré sa vieillesse, malgré tout, et il n'avait pas froid aux yeux, allez !... Il regardait tout le monde en face. Mais je n'ai rien entendu de ce qu'il disait. Je pleurais trop.
— Mlle de Millanges prit la main de l'ouvrière, et la serra.
— Brave fille ! murmura-t-elle.
— Il faudrait avoir des cœurs de tigres,

poursuivit l'ouvrière, pour le condamner après tout cela !

Ariane poussa un soupir profond, douloureux. Elle ne partageait pas l'espoir de la jeune fille.

Qui pouvait prévoir encore ce qui allait se passer ? Elle craignait tout pour le bonheur d'Edgar, pour le sien.

Elle interrogea ensuite Bluette sur la physionomie qu'avait Edgar ; s'il était pâle, s'il paraissait triste. Elle ne se lassait pas d'entendre parler de lui. Puis elle demanda des détails sur la déposition d'Henri Soulac, sur les autres incidents de l'audience, quand elle fut interrompue soudain par un cri de Bluette.

— Etourdie que je suis ! fit celle-ci... Et le principal que j'oublie, la cause pour laquelle je suis accourue.

— Quoi donc ?
— La lettre.
— La lettre ?
— Votre lettre... Mériadeck la lui a remise.
— Ma lettre ?
— Votre lettre. Dans la cour de la prison, pendant qu'on transférait M. de Cordouan de la salle d'audience dans la cellule.

Ariane avait fait un mouvement de joie. Elle répéta :

— Il a ma lettre !
— Il l'a mademoiselle ; il doit même l'avoir lue à l'heure qu'il est.

— Béné soit Dieu ! Il saura du moins que, moi, je ne l'accuse pas, je ne le condamne pas. Peut-être cette pensée lui aidera-t-elle à supporter les épreuves qui l'attendent encore.

Et Mlle de Millanges, saisissant chaleureusement la main de Bluette, la pressa à plusieurs reprises.

— Jamais, jamais, s'écria-t-elle, je ne m'acquitterai envers vous, mon enfant !

— Que mademoiselle ne songe donc pas à cela.

— J'y penserai toujours, au contraire. Et si jamais à votre tour, vous vous trouviez dans la peine, venez à moi. Vous n'aurez pas de plus sûre amie, de plus tendre, de plus dévouée.

Bluette s'essuyait les yeux.

— Oh ! mademoiselle, mademoiselle ! murmura-t-elle, ne trouvant pas d'autres expressions pour dire ce qu'elle ressentait.

— Vous me le promettez, mon enfant, vous me le jurez ?

— De grand cœur, mademoiselle.

— Si vous avez besoin d'une dot pour épouser celui que vous aimez...

— Mériadeck ? Oh ! nous avons le temps de penser à cela. D'abord Mériadeck n'a jamais compté qu'en m'épousant, il épousait une dot. Et il serait tellement surpris de savoir que j'en ai une qu'il serait capable de renoncer à moi. Puis, pour que je pense à en faire mon mari, il faut que je l'aime.

— Vous ne l'aimez pas ? fit Ariane surprise.

— Pas encore... Ça viendra, je crois que ça viendra, car c'est un bon garçon, mais enfin ce n'est pas encore venu.

A ce moment les deux jeunes filles furent interrompues par un heurt léger à la porte de la chambre.

Ariane tressaillit.

— Mon père est rentré, dit-elle.

— Je vais me sauver, mademoiselle, fit la modiste qui mettait ses gants, son chapeau.

— Non, ne vous pressez pas attendez ! Et Mlle de Millanges cria à la porte :

— Entrez !
Ce fut Louise qui parut.

Elle ne fut pas étonnée de trouver là Bluette, car elle savait que la jeune fille était dans l'hôtel, — le portier ayant sans doute bavardé avec elle.

— Mais elle était intriguée des visites fréquentes de la jeune fille depuis quelques temps.

Ariane demanda d'un ton sec :

— Que voulez-vous ?

— Monsieur vient de rentrer... Et il m'a chargée de dire à mademoiselle qu'il l'attendait.

— C'est bien, j'y vais.

La soubrette s'éloignait. Elle revint sur ses pas.

— Monsieur m'a dit aussi de prévenir mademoiselle qu'il avait quelqu'un à dîner, M. Henri Soulac.

Et Louise disparut... heureusement, car elle se serait certainement aperçu de l'émotion qui venait de s'emparer de sa maîtresse. Ariane était devenue livide. Elle chancelait.

Bluette, effrayée, s'approcha d'elle.

— Qu'avez-vous, mademoiselle ? qu'avez-vous ?

Mlle de Millanges se redressa. Un éclair de colère, de haine, alluma ses grands yeux.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

GRANDS SUCCÈS

CHANT-PIANO

	Prix nets.
Ancre (Cl. d'). Pourquoi partir, mélodie.	1 »
Brusa (N.). Myosotis, valse chantée.	2 50
Faure (L.). Une Idylle sous bois.	1 70
Fournier (Alix). Le fil de la Vierge, mélodie.	1 35
Lacome (P.). Les 4 filles Aymon :	
— n° 5. Des hommes j'ai quelque pratique.	1 35
— 17. Couplets de la caserne.	1 35
Lecoq (Ch.). A Ninon.	1 70
Paliard (L.). Faites largesse, hymne de charité.	1 70
— Le sentier perdu, mélodie.	1 70
Pichéran (E.). La terre, mélodie.	2 »

Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 9. — 26 janvier 1899.

La Troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Filleuls de Napoléon (Cap. Daurit). — A qui la faute ? (Eymen). — Le saint Charlemagne des trois Flambouche (René Brancourt). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par A. Birck, Paul de Sémant, L. Rudnicki, A. Guillaume, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 26 janvier 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Jean Rancourt : L'épingle. — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vannesse (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de Savant (suite). — V^o Nacla : L'enfant (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1365^e livraison (28 janvier 1899).

Le trésor de Madeleine, par Pierre Maël. — Les timbres-poste : Allemagne ; Royaume de Wurtemberg, par Lucien d'Elne. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Les moulins à marrée du port de New-York, par L. Viator. — Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre. — Les lièvres de prairie, par Th. Lally.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 4 (28 janvier 1899).

1^o Le voyage d'un Anglais aux régions interdites (Le pays sacré des Lamas), par M. A.-H. Savage-Landor.

2^o A travers le monde : La mission Blondiaux en Afrique, par Ned Noll.

3^o Civilisations et religions : Les Doukhoborts (Quakers russes) à Chypre.

4^o Grandes courses de terre et de mer : Les routes obligatoires à travers l'Atlantique Nord.

5^o L'Expansion coloniale : Massouah et le commerce du Soudan.

6^o Missions politiques et militaires : Courage et dévouement d'un tirailleur sénégalais.

7^o Livres et Cartes.

8^o Bilan des explorations en cours : Pôle Nord ;

Pôle Sud ; Afrique ; Asie ; Amérique ; Océanie. Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^e Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e

classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison. M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

J. VALDIGUIÉ

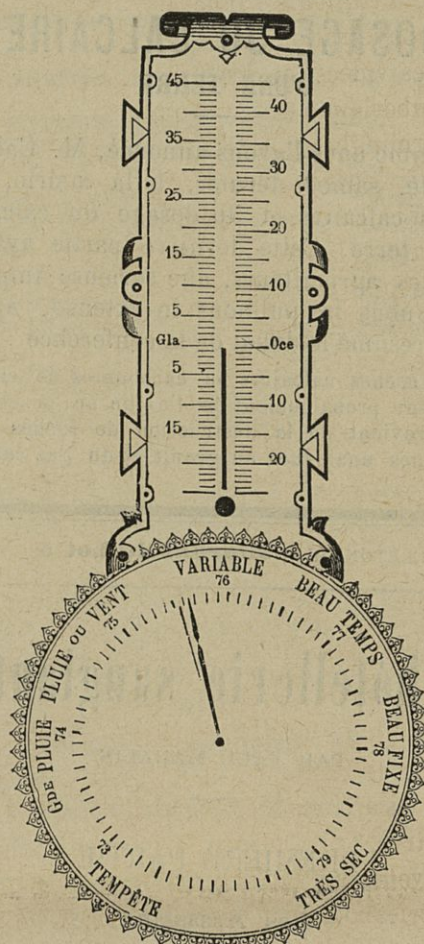
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : — 5.
Id. maxima de la veille : 4.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et décerné pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 1^{er} jour, il produit une amélioration sensible.

M. LE NORMAND, Médecin Spécialien Aide-Major des Hôpitaux N^{os} 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.